

INSCRIPTIONS DES CANDIDATS PARCOURSUP

01 ÉTAPE 1 : VOUS ACQUITTER DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Paiement de 91 Euros à effectuer auprès du CROUS : cvec.etudiant.gouv.fr
Conservez précieusement l'attestation, le code y figurant vous sera indispensable.

 Les étudiant-e-s en formation par apprentissage doivent également effectuer la démarche.

02 ÉTAPE 2 : PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Rendez-vous sur <https://iaprimo.parisnanterre.fr>
*du 08 au 24 juillet 2019 et à compter du 20 Août 2019
et conformément aux dates réglementaires de votre calendrier Parcoursup*

Il vous sera demandé votre identifiant Parcoursup ainsi que votre date de naissance.

03 ÉTAPE 3 : ACTIVER VOTRE COMPTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à l'espace numérique de travail (ENT). L'ENT vous permet de :

- **pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,**
- le cas échéant, passer le test de positionnement en langue (TPL)
- imprimer des certificats de scolarité,
- gérer votre messagerie,
- accéder à certains postes de travail,

Si vous ne recevez pas de messages, vérifiez votre dossier "courriers indésirables" ou "spam".
Vous pouvez demander le renvoi du message en vous rendant sur : <https://identite.parisnanterre.fr/>

04 ÉTAPE 4 : FOURNIR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Un message électronique vous sera envoyé **indiquant les pièces justificatives à téléverser obligatoirement sur votre ENT pour finaliser votre inscription.**

(parmi ces pièces, il vous est demandé votre "attestation d'admission". Celle-ci est disponible dans votre espace parcoursup, onglet "admission" puis sous-rubrique sur la gauche "attestation").

Ce n'est qu'après validation par la scolarité générale, de toutes les pièces demandées, que vous recevrez par courrier postal fin juillet votre carte d'étudiant et votre document de scolarité, (si la démarche a été finalisée entre le 08 et le 19 Juillet 2019. Pour les démarches réalisées après le 19 Juillet 2019 la transmission par voie postale se fera fin Août 2019).

05 ÉTAPE 5 : CONSULTER ET TÉLÉCHARGER VOS INFORMATIONS DE RENTRÉE

Il appartient à chaque étudiant de consulter ses informations de rentrée (lieu précis, date et heure, et de prendre connaissance, le cas échéant, des listes de fournitures, des bibliographies ou consignes spécifiques à chaque formation)


CONSULTEZ VOS INFORMATIONS DE RENTREE

Mis à jour le 24 juillet 2019

► Informations pratiques

Service de Scolarité Générale
50, rue de Sèvres
92410 Ville d'Avray



 Bâtiment A1 - Niveau 2
Bureau A1 220


 [scolarite-pst\(arobase\)liste.parisnanterre.fr](mailto:scolarite-pst(arobase)liste.parisnanterre.fr)

T : 01 40 97 57 98 / 01 40 97 57 97

► CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

[Détails et informations sur cette contribution](#)

Plateforme téléphonique CVEC : 01.40.51.62.00.

 Les étudiants en formation par apprentissage doivent également effectuer la démarche.

► DATES ET INFORMATIONS DE RENTRÉE DUT

[Consultez vos dates et informations de rentrée](#)

► SÉCURITÉ SOCIALE

L'affiliation à la Sécurité sociale ne relève plus des établissements d'enseignement supérieur depuis l'année universitaire 2018/2019.

Que vous soyez déjà étudiant.e, ou que vous le deveniez cette année, quel que soit votre lieu de résidence actuel, vous trouverez toutes les informations utiles sur le lien :

www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant

► EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

[Conditions d'éligibilité et procédure de demande d'exonération des droits d'inscription](#)

<https://cva.parisnanterre.fr/inscriptions-des-candidats-parcoursup-922492.kjsp?RH=1542728537460>